

COORDONNEES

**50 Bd Franck Pilatte
06300 Nice**

Tel fixe : 04.93.89.23.33

Tel mobile : 06.75.79.13.12

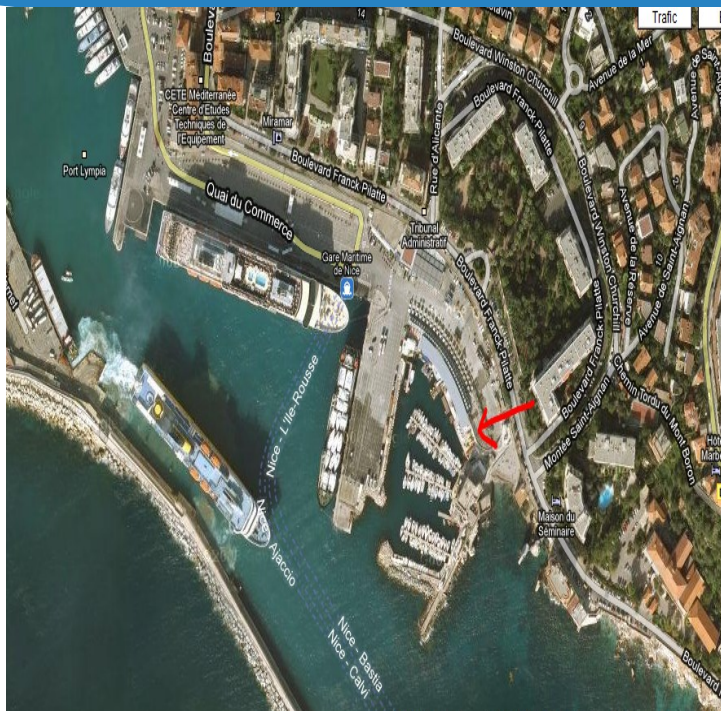
Email :

cdb@plongeealglenautique.fr

Site :

www.plongeealglenautique.fr

NOUS TROUVER



Accès par le 50 bd Franck Pilatte
(Escalier et ascenseur en face du Club Nautique)

Parking à proximité

Ouvert du lundi au samedi
en saison

Hors saison consultez notre site internet

Départ des bateaux 8h30 et 12H30

Rendez-vous une demi-heure avant

Association de gestion Loi 1901
FFESSM n°33060400
déclaration jeunesse et sport n° 98.12-06
agrément jeunesse et sport 06-S-10-12-D
N° Siret 418 532 040 00015
N° Siren 418 532 040



**PLONGEE
AIGLE NAUTIQUE**

**Plongeur
NITROX**



- être titulaire de la licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité ;
- être âgé d'au moins 14 ans à la date de délivrance ;
- être titulaire du niveau 1 de la F.F.E.S.S.M ou d'un brevet admis en équivalence ;
- présenter le carnet de plongée ;
- avoir effectué un minimum de 10 plongées dans la zone des 20 mètres attestées sur le carnet de plongée ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment remplie ;
- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins d'un an à la date d'exécution des épreuves.

Le Certificat Médical d'absence de contre indication (« CACI ») suit les règles suivantes :

PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres **DISPOSITIF 1 An**

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet

Pratiquant de moins de 14 ans

CACI par tout médecin

Certificat médical rédigé au regard du modèle téléchargeable :

<http://medical.ffessm.fr/>

Pratiquant de 14 ans et plus

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission médicale et de prévention FFESSM

<http://medical.ffessm.fr/>

La qualification de Plongeur Nitrox n'est pas un brevet.

Elle est obtenue à l'issue d'une formation assurée par un moniteur Nitrox FFESSM dans le cadre d'un stage ponctuel.

Les plongeurs titulaires de la qualification Nitrox pourront utiliser le mélange Nitrox le plus approprié avec au maximum 40% d'oxygène.

Les plongeurs Nitrox ont les mêmes prérogatives que celles définies dans l'arrêté le code du sport correspondant à leur niveau de plongée.



Licence et cotisation

(la licence est obligatoire, elle comporte une assurance en responsabilité civile et permet d'accéder à une assurance complémentaire spécifique à l'activité.)

Adulte : 148€ *

Jeune (- 16 ans) : 130€ *

Fournir : certificat médical

***au 01/09/24**

Le stage

Dispensé par des moniteurs brevetés, il inclue les plongées, le prêt du matériel, les cours théoriques et la carte de validation CMAS/FFESSM

Stage de 1 séances théoriques et 2 plongées

131 €